

CONTEXTE

En matière de responsabilité sociétale des entreprises (RSE), chez les grands groupes, les choses ont avancé depuis que la loi « Nouvelles régulations économiques » (dite NRE) de 2001 oblige les entreprises cotées à produire un rapport annuel de développement durable. Ces dernières ont ensuite tiré vers le haut leur écosystème, notamment en demandant à leurs fournisseurs et sous-traitants de s'aligner sur leurs pratiques. Mais au sein des petites et moyennes entreprises, qui constituent aujourd'hui la grande partie du tissu économique français, la réalité du terrain est bien différente : une étude réalisée en 2013 par le Label Lucie, référence en matière de RSE, a démontré que seules 0,17% sont matures, c'est-à-dire engagées dans la RSE de façon complète, réelle et sérieuse. 0,80% sont engagées de façon significative. Et 4% présentent une preuve partielle d'un engagement RSE. Plus inquiétant encore : quatorze ans après sa naissance avec le lancement du Pacte Mondial de l'Onu (le Global Compact), seuls 20% des dirigeants de PME savent correctement définir la notion de RSE.

Opportunité

L'urgence est donc à la pédagogie, et à l'action. Et pour piloter la mise en place d'une politique RSE cohérente et efficace, le DET peut être un interlocuteur de choix. Puisqu'il connaît le bâtiment et son exploitation, mais aussi le quotidien de tous les salariés qui y travaillent, puisqu'il a dans son giron de nombreuses thématiques implicitement liées à la responsabilité sociétale, pourquoi ne pas lui laisser prendre en main le sujet ? L'occasion pour cette fonction hors production de devenir stratégique.

Dossier réalisé par Sophie Distel



POUR EN SAVOIR PLUS

Télécharger le guide méthodologique du Medef Reporting RSE : les nouvelles dispositions légales et réglementaires sur www.medef.com

Consulter les sites Internet de La Riposte Verte www.riposteverte.com et du Label Lucie www.labellucie.com

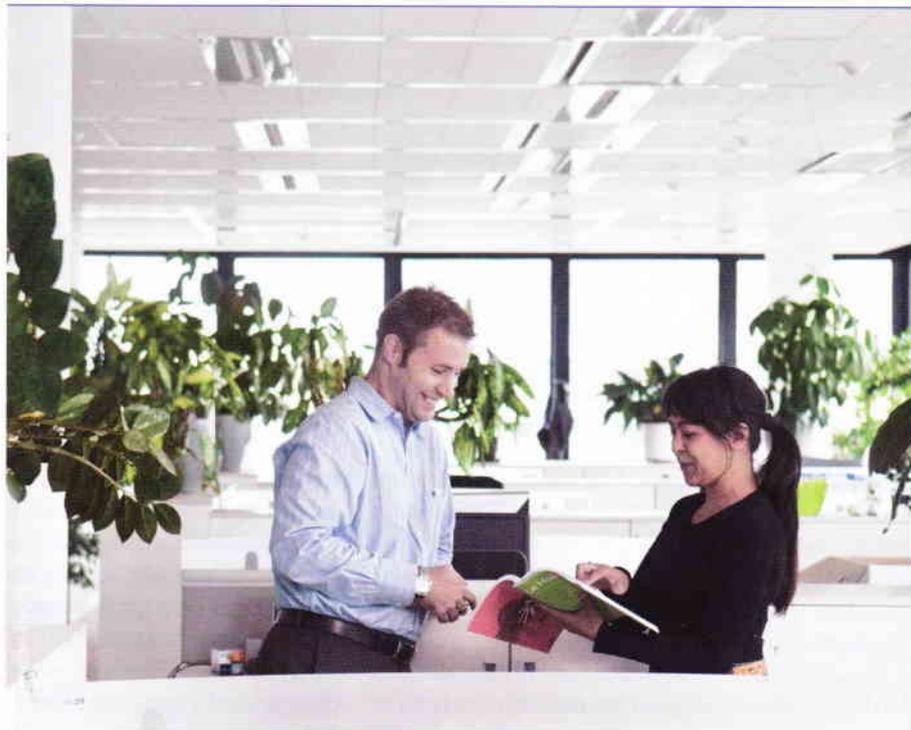


Piloter une politique RSE

Stratégie Le directeur de l'environnement de travail peut jouer un rôle clé dans la définition et la mise en place d'une politique de responsabilité sociétale au sein de son entreprise. La gestion du risque est son quotidien. Contrôler les coûts, une habitude. Mais surtout, il a dans ses attributions de nombreux leviers d'action possibles.

Le développement durable a pour objectif de répondre aux besoins actuels sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Il couvre trois dimensions : économique, sociale et environnementale. La responsabilité sociétale est, elle, définie comme la contribution des

organisations au développement durable. Selon l'ISO 26000, unique norme internationale fournissant aux organisations les lignes directrices de la responsabilité sociétale, la RSE, c'est la responsabilité d'une organisation vis-à-vis des impacts de ses décisions et de ses activités sur la société



01

L'écologie est souvent la porte d'entrée des entreprises vers la RSE.
Au programme : réduction de la consommation énergétique, flotte auto propre, tri et valorisation des déchets...

02

Concernant le volet social, la responsabilité d'une société réside notamment dans sa volonté d'offrir un environnement de travail propice au bien-être, aux bonnes relations et à la santé de ses utilisateurs internes.

03

Pour eux comme pour leurs prestataires, les donneurs d'ordres au comportement éthique se doivent de mener une politique salariale exemplaire (égalité homme/femme, intégration de la diversité, accessibilité, politique de formation et de promotion...).

et sur l'environnement. Cela se traduit par un comportement transparent et contribuant à la bonne santé et au bien-être de la société.

Pour y parvenir, une démarche de progrès s'inscrivant dans une recherche de performance globale de l'organisation doit être amorcée. Pour cela, il est nécessaire de remettre en question toutes les pratiques de l'entreprise. La norme ISO 26000 explique que pour « définir le périmètre de sa responsabilité sociétale, identifier les domaines d'action pertinents et fixer ses priorités, il convient que l'organisation traite [toutes] les questions centrales » suivantes :

“
La RSE,
c'est la responsabilité
vis-à-vis des impacts
de ses décisions
et de ses activités
sur la société et sur
l'environnement

- la gouvernance de l'organisation ;
- les droits de l'Homme ;
- les relations et conditions de travail ;
- l'environnement ;
- la loyauté des pratiques ;
- les questions relatives aux consommateurs ;
- les communautés et le développement local.

La RSE contre les coûts cachés

La majorité des décideurs RSE s'accordent sur la nécessité de mesurer le retour sur investissement des actions RSE, mais il y a également un consensus sur la difficulté à calculer ce ROI, faute d'outils cohérents et d'indicateurs chiffrés

suffisants. Toutefois, les entreprises qui se sont lancées ont constaté plusieurs avantages à attribuer à leur démarche. Améliorer leurs performances en matière de responsabilité sociétale et le faire savoir a notamment un impact positif sur la réputation de l'organisation, sa capacité à attirer et retenir de nouveaux salariés et de nouveaux clients, la motivation, l'engagement et donc la productivité des collaborateurs, la vision des différentes parties prenantes (actionnaires, investisseurs, propriétaires, communauté financière, clients, fournisseurs, médias etc...). Raisons pour lesquelles personne ne revient en arrière. D'autant ➔



← Sophie de Menthon a rédigé le carnet de route de la RSE afin que les dirigeants réfléchissent à la façon de créer « les conditions d'une entreprise que l'on aime dans un climat sociétal et environnemental porteur d'avenir. »



ISO 26000

Publiée en 2010, c'est l'unique norme internationale qui vise à fournir aux organisations de tous types les lignes directrices de la responsabilité sociétale. Ne définissant pas d'exigences, elle ne se prête pas à la certification.

→ que les performances RSE se financiarisent de plus en plus. « Bien sûr, revoir ses habitudes et ses process pour devenir une entreprise éthique et transparente à tout point de vue a souvent un coût, surtout au démarrage. Mais il s'agit d'un investissement au service de la performance. Par ailleurs, la vraie question à se poser est celle du coût de la non-prise en compte des principes de la RSE. D'autant que la RSE est un allié de choix contre les coûts cachés (turn-over, absentéisme, utilisation superflue d'énergie, climat social difficile...), explique Bruno Pyren, directeur des opérations du label Lucie, référence en matière de RSE. Gilbert Blaise, président de l'Arseg et DET pour la SNCF rappelle quant à lui que « plus qu'un financement, ce genre de démarche nécessite surtout du

temps, un pilotage précis et de la mesure. Mais à terme, chacun y gagne : l'entreprise, l'humain et la planète. » Une fois convaincu, reste à mettre en place un plan d'actions. En la matière, pas de modèle type. « Tout dépend de la sensibilité de la direction aux questions de développement durable, de la taille de l'entreprise, du profil de ses parties prenantes, de son activité même et de son impact sur l'environnement au sens large... et de l'état d'avancée des pratiques », explique Cyril Hergott, fondateur de Riposte Verte, conseil en stratégie RSE appliquée aux bâtiments tertiaire. « La première étape, inévitable, est de faire un bilan ». Pour cela, plusieurs outils gratuits d'autoévaluation sont disponibles en ligne. Parmi eux celui de Riposte Verte, ou encore l'évaluation Flash de Lucie.

Bien souvent, on s'aperçoit lors de ce bilan que des actions sont déjà en place.

Et si vous pilotiez ? « Tous les patrons respectueux des lois et un minimum humanistes font déjà un peu de RSE, même s'ils ne le savent pas », souligne Bruno Pyren. Mais « il faut ensuite, pour une question de visibilité, de cohérence du message, de valorisation du travail mais aussi d'efficacité, qu'un pilote local prenne les choses en main, que tout soit centralisé dans un document unique », ajoute Cyril Hergott. Et dans les entreprises ne disposant pas de service développement durable ou RSE, ce pilote peut tout à fait être le DET. « La RSE n'est pas par nature la propriété des DET, pas plus que celle des autres fonctions de l'entreprise », admet Rodolphe Dupuis, responsable de l'environnement de travail d'un centre d'ingénierie EDF. « Mais en mettant en cohérence l'ensemble des actions qu'ils mènent au titre de la RSE, les DET peuvent emmener leur entreprise vers une démarche plus volontariste. Leur confier le pilotage permet d'ancrer cette dimension sur des réalisations concrètes et non des vœux pieux

formulés dans une charte quelconque et parfois trop éloignés des principaux intéressés : les salariés et le public. » Bien sûr, il faut pour cela qu'il se sente concerné par le sujet. Et il lui sera plus facile de s'imposer si c'est lui qui a apporté et porté le projet au sein de l'entreprise. C'est le parti pris par Cyril Adam, responsable logistique et achats de la Mutuelle Saint-Christophe Assurances. « À ma prise de poste il y a quelques mois, j'ai commencé par demander à Riposte Verte un audit de nos pratiques et performances en matière de développement durable. Parallèlement, je prépare aujourd'hui une charte d'achats responsables et je remets à plat la charte d'aménagement en plaçant la qualité de vie au cœur de ce travail. Tout cela constituera une base solide pour rédiger une politique RSE. Et ce sera bien sûr la prochaine étape. »

Un poste central pour une mission transversale Mais être le premier à en parler ou se sentir concerné par le problème sont loin d'être les seuls arguments du DET pour s'imposer en tant qu'interlocuteur RSE. « Tout d'abord, pour un sujet aussi transversal que celui-là, notre position centrale au sein de l'entreprise, le fait que nous connaissons parfaitement le bâtiment, ses règles d'exploitation mais

← Charge au DET d'offrir un environnement de travail confortable dont l'aménagement est propice à de bonnes relations sociales avec ses collègues, mais aussi à une bonne santé.



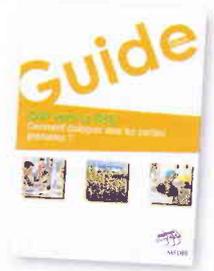


← jugeant la contribution des collaborateurs primordiale pour progresser sur la voie de la RSE, Gecina remet à chacun d'eux un guide d'occupation environnementale.

WEB+

Téléchargez sur le site Arseginfo.fr rubrique Web + le guide *Cap vers la RSE* rédigé par le Medef.

www.arseginfo.fr



aussi tous les collaborateurs internes et les salariés de prestataires travaillant sur le site, tout cela constitue un véritable atout», explique Cyril Adam. Et puis «les actions les plus visibles et les plus impactantes émanent de notre direction», précise Rodolphe Dupuis.

À commencer par celles concernant la dimension environnementale, qui est l'un des sept axes de travail en matière de RSE, et souvent la porte d'entrée des entreprises vers la RSE. «C'est généralement par là qu'elles commencent, tout d'abord parce que l'enjeu à l'échelle de la planète est vital. Mais aussi parce qu'en cette période difficile économiquement parlant, c'est le volet sur lequel le ROI est le plus facile à calculer comme à obtenir», estime Gilbert Blaise, président de l'Arseg. Or, «historiquement, c'est le DET qui pilote

pour le compte du chef d'établissement ses obligations légales en la matière (risque de pollution des réseaux, gaz pour fonctionnement des clim, restes d'hydrocarbure dans les parkings...», rappelle Rodolphe Dupuis. «Il a en charge la maintenance et l'exploitation, donc les consommations énergétiques, le tri, les questions de biodiversité...» (Cf. «Favoriser la biodiversité», Arseg Info 239 p.65).

«La RSE commence par son voisin»

La partie liée à l'environnement n'est pas la seule qui relie DET et RSE. Celle relative aux «communautés» et au «développement local» est un autre pilier de la responsabilité sociétale des entreprises. Un axe prioritaire selon Rodolphe Dupuis, pour qui «la RSE commence par son voisin». Or, c'est généralement au DET que l'on

«Pour un sujet aussi transversal que la RSE, notre position centrale au sein de l'entreprise constitue un véritable atout»



Rodolphe Dupuis, responsable de l'environnement de travail d'un centre d'ingénierie EDF

demande de traiter la question de la nuisance pour le voisinage. Son objectif est de minimiser au maximum l'impact négatif que son bâtiment pourrait avoir sur le quartier (bruit, véhicules, transports, etc.)... voir de rendre cet impact positif (développement du quartier, vie des commerçants de proximité).

Concernant le volet social, repris par plusieurs axes de la RSE, le DET a là encore un rôle clé à jouer, vis-à-vis du collaborateur comme des prestataires.

Tout d'abord, il est au service des utilisateurs internes. Charge à lui de leur offrir un environnement de travail confortable (acoustique, ergonomie, services aux occupants, etc.), dont l'aménagement est propice à de bonnes relations sociales avec ses collègues (autre axe de la RSE), mais aussi à une bonne ➔




LES JARDINS DEGALLY

LES RUCHES EN ENTREPRISES,
LES HÔTELS À INSECTES,
LES PRAIRIES FLEURIES

FERME DE VAULUCEAU - 78 870 BAILLY
TÉL : 01 39 63 20 20 - FAX : 01 39 63 48 48
gallyouest@gally.com
LESJARDINSDEGALLY.COM

Agriculture & Jardins
1899 - 1724

EDITION 2012

Prix Entreprises Environnement

En 2012, les PEE ont 25 ans





UN DET À L'ASSAUT DE L'ISO 14001

Témoignage de Fabien Rolland, responsable environnement et services généraux de la MGEL



« Il y a cinq ans, dans le cadre d'une reconversion professionnelle, j'ai validé un Master à

Marne-la-Vallée en alternance avec l'entreprise pour laquelle je travaillais déjà : la mutuelle MGEL. Dans ce cadre, je suis allé convaincre ma direction que devenir une « mutuelle verte », avec un engagement environnemental était une bonne chose. Je leur ai proposé d'engager l'entreprise dans une certification ISO 14001 et de piloter le projet en tant que responsable de l'environnement de travail.

Au départ, nous avons créé un groupe de volontaires que je pilotais. Mais cette formule a rencontré ses limites. Les gens, même motivés, ont forcément d'autres priorités. Or, la certification est une démarche lourde. Au bout d'un an, le groupe s'essouffait. J'ai donc intégré la démarche de certification dans le pilotage du CHSCT, que j'anime. Les collaborateurs étaient plus aguerris à ces sujets et nous avons obtenu la certification après avoir abattu un gros travail de préparation. Rien que pour la dernière année, cela a nécessité 600 heures de travail. Reste à présent à continuer sur cette voie, grâce au plan de progrès que nous avons établi. » ✕

5 %

... des PME et TPE sont engagées significativement ou partiellement sur la voie de la RSE.

(Source : Label Lucie)

20 %

... des dirigeants de PME savent correctement définir la notion de RSE.

(Source : Label Lucie)

→ Les membres du CHSCT de la mutuelle MGEL ont imaginé le principe de ces post-it personnalisés (et signés) pour sensibiliser les collaborateurs aux écogestes « dans un esprit de discussion et d'information ».



→ santé (qualité de l'air, salle de sport, messages de sécurité, restauration, etc.). « Des engagements que nous devons tenir pour nos propres salariés comme pour ceux de nos prestataires. Leurs vestiaires et lieux de pause ont notamment fait l'objet d'un travail en ce sens chez nous », se souvient Cyril Adam. Concernant les prestataires, d'autres responsabilités incombent au DET. Tout d'abord, il faut choisir les bons. Privilégier des CAT, des ESAT ou des fournisseurs de produits équitables par exemple ou encore des entreprises labellisées s'inscrit dans le cadre d'une démarche RSE. Gilbert Bonzon, responsable de l'environnement de travail de Gecina, insiste lui sur le fait que tout prestataire peut prendre des engagements en matière de responsabilité sociétale (intégration de la diversité, politique de formation et de promotion, etc.). « Ce que nos services peuvent favoriser en rédigeant des chartes d'achats responsables ». Historiquement, « les DET se sont d'ailleurs engagés sur la voie de la responsabilité sociale avec leurs prestataires par le biais du travail en journée pour les salariés des entreprises de propreté. Bien d'autres démarches de ce genre sont envisageables », souligne Rodolphe Dupuis. Florence Portelette, responsable des moyens généraux du Comité interprofessionnel du

vin de Champagne, tient tout de même à alerter les responsables de services généraux : « Nous collaborons avec des sociétés de nettoyage qui travaillent beaucoup en horaires décalés. Dans le cadre d'une démarche RSE, il est naturel de vouloir faire évoluer les rythmes que nous considérons comme contraignants pour ces personnes. Toutefois, il faut au préalable dialoguer et ne rien imposer. Car en pensant bien faire, on a parfois un impact négatif !

Pas question par exemple d'imposer le travail de jour à une personne qui aura organisé sa vie depuis des années autour de ses horaires, et qu'un changement n'arrangerait pas. » Au-delà du choix du prestataire, la relation à entretenir avec ce dernier entre également dans le cadre de la RSE. Le payer au juste prix, en temps et en heure, le traiter avec respect et l'aider à engager une politique responsable lui aussi, s'engager à ses côtés dans une politique de formation et de lutte contre l'illettrisme... bien des pistes sont à explorer. Hors, aujourd'hui, si les donneurs d'ordres semblent avoir pris en main le volet environnemental et avancent doucement concernant les questions de bien-être au travail, tout ce qui traîne dans le sens d'une meilleure prise en compte de son sous-traitant reste considéré comme une source de travail et de dépenses, dans un contexte économique difficile. « Ce n'est donc pas la priorité de la majorité des entreprises. Pourtant, il faudra que ce soit la prochaine. Car les prestataires sont en souffrance. Il est nécessaire que les donneurs d'ordres baissent leurs exigences. Sinon, ils ne pourront pas sincèrement garantir les mêmes prestations. Ils nous ont accompagnés lorsque ça n'allait pas... il ne faudra pas l'oublier. C'est cela aussi, notre responsabilité », prévient Gilbert Blaise. ✕

« Nos services peuvent favoriser les prestataires engagés en matière de RSE en rédigeant des chartes d'achats responsables ».



Gilbert Bonzon, responsable de l'environnement de travail de Gecina